

P.O.S.S.

PLAN D'ORGANISATION

DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS

Piscine Saint Exupery

11, rue Petrus Sambardier 69004 LYON



Réglementation et législation

➤ Article A322-7 du Code du sport :

« Toute baignade et piscine d'accès payant doit, pendant les heures d'ouverture au public, être surveillée d'une façon constante par du personnel qualifié titulaire d'un diplôme délivré par l'État et défini par voie réglementaire. »

➤ Article A322-13 du Code du sport :

« Le plan d'organisation de la surveillance et des secours... comprend l'ensemble des éléments suivants :

- *Un descriptif accompagné d'un plan d'ensemble des installations situant notamment : les bassins, toboggans et équipements particuliers ; les zones de surveillance ; les postes de surveillance ; l'emplacement des matériels de recherche, de sauvetage et de secours ; les lieux de stockage des produits chimiques ; les commandes d'arrêt des pompes et les organes de coupure des fluides ; les moyens de communication intérieure et les moyens d'appel des secours extérieurs ; les voies d'accès des secours extérieurs ;*
- *Les caractéristiques des bassins et des zones d'évolution du public ;*
- *L'identification du matériel de secours disponible pendant les heures d'ouverture au public ;*
- *L'identification des moyens de communication dont dispose l'établissement.*

Il comprend également un descriptif du fonctionnement général de l'établissement, à savoir notamment : les horaires d'ouverture au public ; les types de fréquentation et les moments de forte fréquentation prévisibles. »

➤ Article L.221-1 du Code de la consommation :

« Les produits et les services doivent, dans des conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, présenter la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes. (...) »

➤ Article A.322-14 du Code du sport :

« En fonction des éléments mentionnés à l'article A.322-13 et pour chaque plage horaire identifiée (...) »

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement : **Piscine Saint Exupery**

Adresse : **11 Rue Petrus Sambardier – 69004 LYON** / Coordonnées : **04 78 29 80 66**

Type d'ERP : **X** / Classement : **4^e catégorie**

Propriétaire / Exploitant : **Ville de Lyon / Direction des Sports / Subdivision Piscines & Patinoires**

Adresse : **1, place de la comédie 69205 Lyon cedex 01**

Directeur des Sports : **Francois PATRIS**

Responsable de la subdivision : **Carole SUZANNE**

Responsable du pôle : **Lionel DOUZET**

Coordinateur du pôle : **DUPASQUIER Fabien**

Responsable de site : **Arnaud GAGLIANO**

Chef de bassin :

Référent POSS :

SOMMAIRE

I. Fonctionnement général de l'établissement

- A. Période d'ouverture de l'établissement**
- B. Horaires et jours d'ouverture au public**
- C. Plannings d'occupation des bassins**
- D. Fréquentation maximale instantanée**
- E. Conditions d'accueil des personnes à mobilité réduite**

II. Installations, matériels et équipements de secours

- A. Plan des installations**
- B. Matériels de sauvetage**
- C. L'infirmierie - lot A**
- D. Le sac Premiers Secours - lot B**
- E. Matériels de protection - kit AEV**
- F. Main courante d'infirmierie, inventaires et contrôles**
- G. Exercices périodiques des procédures de secours**
- H. Identification des moyens de communication**
 - 1. Moyens de communication interne**
 - 2. Moyens de communication externe**

III. Organisation de la surveillance et de la sécurité

1. Zones de surveillance

2. Personnel de surveillance : nombre de surveillants par zone de surveillance en fonction de la fréquentation

IV. Procédures d'intervention en cas d'accident grave

- **Procédure à 1 MNS**
- **Procédure à 2 MNS**
- **Procédure à 3 MNS**

V. ANNEXES

I. Fonctionnement général de l'établissement

La piscine est composée :

- d'un bassin sportif de 25m X 12.5m

A. Période d'ouverture de l'établissement

Ouverture permanente.

À l'exception des périodes :

- de la vidange annuelle des bassins
- des travaux sur le bâtiment

B. Horaires et jours d'ouverture au public

➤ En période scolaire (de septembre à juin) :

LUNDI	12h > 13h30
MARDI	17h > 21h
MERCREDI	12h > 13h30
JEUDI	12h > 13h30
VENDREDI	12h > 13h30

SAMEDI	9h00 > 12h30 & 14h > 17h
DIMANCHE	08h30 > 12h30

➤ En période de petites vacances scolaires :

LUNDI	12h > 18h
MARDI	12h > 18h
MERCREDI	12h > 18h
JEUDI	12h > 18h
VENDREDI	12h > 18h
SAMEDI	12h > 18h
DIMANCHE	09h00 > 12h30

C. Planning d'occupation des bassins

JOURS	8H-9H	9H-9H40	9H40-10H20	10h20-11h	11H-12H	12H- 13H30	13H30- 14H30	14H30-15H	15H-16H30	16H30-17H	17H-18H	18H-19H	19H-20H	20H-21H	21H-22H
LUNDI	SECONDAIRE 1	PRIMAIRE	PRIMAIRE	PRIMAIRE ==> 11h30		PUBLIC	SECONDAIRE 1	PRIMAIRE	PRIMAIRE	SECONDAIR E 1	SECONDAIR E 1	PESD éveil aquatique	LYON NAT	LYON NAT	LYON NAT
MARDI	SECONDAIRE 1	PRIMAIRE	PRIMAIRE	PRIMAIRE	SECONDAIRE 1	AS St Ex col ==> 13h AS LA SALLE ==> 13h15	SECONDAIRE 1	PRIMAIRE	PRIMAIRE		17H-19H PUBLIC		19H-21H PUBLIC		G>D
MERCREDI	SECONDAIRE 1 SECONDAIRE 2	SECONDAIR E 1 SECONDAIR E 2		SECONDAIR E 1 SECONDAIR E 2	SECONDAIRE 1 SECONDAIRE 2 ==> 11h15	PUBLIC	AS Marot col AS St Ex col	AS Marot col AS St Ex col	LYON NAT	LYON NAT	Fort en Sport	Fort en Sport	Quartier Vitalité	Handisport	Mono Palme Croix Rousse
JEUDI	SECONDAIRE 1	PRIMAIRE	PRIMAIRE	PRIMAIRE	SECONDAIRE 1	PUBLIC	SECONDAIRE 1	PRIMAIRE	PRIMAIRE	SECONDAIR E 1	SECONDAIR E 1	LYON NAT	LYON NAT	PESD adultes	PESD adultes
VENDREDI	SECONDAIRE 1 SECONDAIRE 2	SECONDAIR E 1 SECONDAIR E 2		SECONDAIR E 1 SECONDAIR E 2	SECONDAIRE 1 SECONDAIRE 2 ==> 11h15	PUBLIC	SECONDAIRE 1	SECONDAIR E 1	SECONDAIR E 1	SECONDAIR E 1	PESD éveil aquatique	PESD éveil aquatique	Croix Rousse Natation	AQUARIUS Plongée	AQUARIUS Plongée
SAMEDI	8H30-10H30 PUBLIC			10H30-12H30 PUBLIC		12H45-13H45 ASCAL		14H30-16H30 PUBLIC							
DIMANCHE	8H30-10H30 PUBLIC			10H30-12H30 PUBLIC											

D. Fréquentation maximale instantanée (FMI)

Fréquentation Maximale Instantanée (FMI) fixée à :

- 148 personnes pour le public
- 62 personnes pour les écoles élémentaires
- 63 personnes pour les écoles secondaires
- 65 personnes pour les associations
- 200 personnes pour les manifestations sportives

E. Conditions d'accueil des personnes à mobilité réduite

L'établissement est équipé pour permettre l'accès des personnes à mobilité réduite, grâce aux équipements suivants :

- Un système de mise à l'eau adapté permet aux personnes à mobilité réduite d'entrer dans les bassins
- Des fauteuils roulants adaptés au milieu humide reste à disposition des personnes à mobilité réduite

C. L'infirmierie (lot A) - Annexe 2 : Protocole Inventaire Reconditionnement lot A



Protocole Inventaire Reconditionnement lot A

Etablissement :										
Lot A	Qté	Matériels	Inventaire	Réassort	Lot A	Qté	Matériels	Inventaire	Réassort	
Généralités et ameublement	1	Divan d'examen			Hémorragies, plaies et brûlures	1	Paire de ciseaux			
	2	Draps d'examen non tissé				1	Pince à écharde			
	1	Point d'eau et évier				2	CHUT ☒			
	1	Distributeur de savon avec savon				1	Garrot			
	1	Distributeur essuie-tout avec essuie-tout				2	Boîtes de compresses ☒			
	1	Chaise				1	Boîte de pansements ☒			
	1	Bureau/plan de travail				2	Rubans de tissu adhésif			
	1	Armoire de rangement infirmerie/pharmacie				1	Champs stériles ☒			
	1	Poubelle à pied pour DASRI mou et sac DASRI				2	Boîtes d'antiseptique monodose ☒			
1	Poubelle bureau			4		Bandes				
Matériels et documents administratifs	1	Main-courante MNS			1	Boîte de sérum physiologique monodose ☒				
	1	Main-courante des soins			1	Brumisateur (piscines extérieures)				
	5	Fiches-bilan			Immobilisations et traumatismes	1	Plan dur flottant + sangles			
	1	Crayon, stylo, papier				1	Immobilisateur de tête			
Moyens de com	1	Téléphone rouge ☒				1	Jeu d'attelles			
	1	Boîte de gants à usage unique non poudrés ☒				2	Echarpes triangulaires			
Protection, sécurité et hygiène (EPI)	2	Paires de lunettes de protection				1	Collier cervical réglable adulte			
	2	Masques de protection, type FFP2			1	Collier cervical réglable enfant				
	2	Kits AEV (interne VDL) ☒			2	Packs de froid ☒				
	1	Collecteur DASRI tranchant piquant			Ranimation	1	Aspirateur de mucosités			
	1	Flacon de solution hydro-alcoolique ☒				1	Sonde d'aspiration ☒			
Accueil d'une victime	2	Couvertures isothermiques				1	BAVU adulte + masque + filtre ☒			
	1	Serviette				1	BAVU enfant + masque + filtre ☒			
Relevage	1	Chaise de transport				1	Masque HC adulte ☒			
Matériels divers	> 5	Gobelets (pour eau)				1	Masque HC enfant ☒			
	10	Sucres enveloppés ou sucre en sachet				1	Lunette O2 adulte ☒			
☒ : inscrire date limite d'utilisation										
☒ : vérifier fonctionnement										
Remarques (manque, état...) :										
					Inventaire et reconditionnement du lot A effectué le :		Par :			
				/...../.....		Signature :			

D. Le sac Premiers Secours (lot B)

- Annexe 3 :

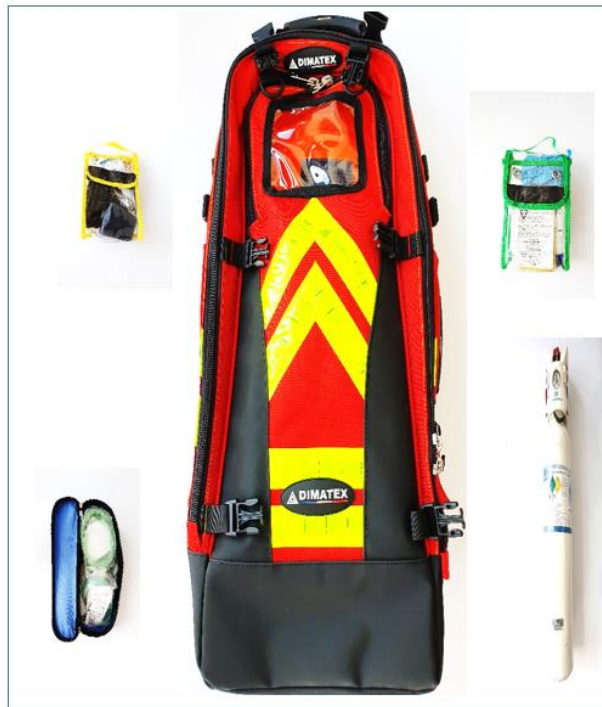
Protocole Inventaire Reconditionnement du Lot B1

Etablissement :

Pochette Jaune				
Q	Matériels	Expire	I	R
1	Thermomètre			
1	Lampe torche			
1	Oxymètre de pouls			
1	DASRI piquant			
2	Piles AAA			
1	Tensiomètre			
1	Glucomètre			
5	Bandelettes d'analyse			
5	Lancettes			

Pochette bleue				
Q	Matériels	Expire	I	R
1	Masque HC adulte			
1	Masque HC enfant			
1	Lunette O2 adulte			
1	Lunette O2 enfant			

Poche gauche Hémorragie				
Q	Matériel	Expire	I	R
2	C.H.U.T.			
1	Garrot tourniquet			



Poche verte				
Q	Matériels	Expire	I	R
1	Champs stérile			
2	Echarpes triangulaires			
1	Pince à échardes			
1	Ciseaux			
5	Compresses			
5	Antiseptiques / Serum Physio			
5	Pansements			
4	Bandes			
1	Ruban tissu adhésif			
2	Paires de gants			
5	Sucre en morceau			
1	Poche de froid			

Poche centrale				
Q	Matériels	Expire	I	R
1	Bouteille O2 de 5L = B			
1	Collier Adulte			
1	Collier Enfant			
2	Fiches Bilan			
1	Ecritoire			
1	Stylo			
1	Coussin PLS			
2	Rapports d'intervention			
1	Protocole reconditionnement			

Chaîne de Responsabilité	
Nom	Date

Etablissement
:

Protocole Inventaire Reconditionnement du Lot B2

Poche centrale				
Q	Matériel	Expire	I	R
1	BAVU Adulte + masque			
1	BAVU Enfant + masque			
1	Lot canules de Guedel			
2	Filtre antibactériens			
1	Aspirateur de mucoité			
2	Sondes d'aspiration			



Ecritoire, stylo et protocole de reconditionnement

Compartiment DSA				
Q	Matériel	Expire	I	R
1	DSA			
1	Electrodes Adulte			
1	Electrodes Enfant			
1	Kit rasoir/Ciseaux			
1	Serviette			

Poche droite Protection				
Q	Matériel	Expire	I	R
2	Lunettes de protection			
2	Masque FFP2			
2	DASRI mou			
2	Couverture de survie			

Chaine de Responsabilité	
Nom	Date
N° de scellés (sauf été) :	

E. Matériels de protection (kit AEV)

- Annexe 4 :

Lot AEV n°:	Quantité	Matériels	Inventaire	Réassort
Généralités	1	Sac congélation zippable "AEV"		
Matériels et documents administratifs	1	Fiche Accident Exposition à un Risque Viral		
	1	Fiche de surveillance biologique		
Protection, sécurité et hygiène (EPI)	4	Paires de gants à usage unique ⌚ :		
	1	Bétadine rouge ⌚ :		
Hémorragies et plaies	>10	Compressees ⌚ :		
	1	Flacon Dakin ⌚ :		
	>10	Sérum physiologique monodose ⌚ :		
	2	Flacons stériles		
Matériels d'hygiène et d'asepsie	1	Haricot pour trempage		

⌚ : vérifier la date de péremption

Remarques (manque, état...) :	
Inventaire et reconditionnement du Lot AEV effectué le : /...../.....	Par : Signature

F. Main courante, inventaires et contrôles

➤ Main courante d'infirmierie et déclaration d'accident

En cas d'accident et d'intervention des secours, le surveillant (MNS ou BNSSA) doit remplir une fiche de déclaration d'accident.

Dans tous les cas d'accidents (même bénins), le surveillant remplira et consignera la main courante de l'infirmierie et le carnet de soins (Nom ; Prénom ; coordonnées de la victime ; nature ; date et heure de l'accident) et précisera les soins apportés à la victime.

➤ Contrôle du matériel de secours

Il est effectué chaque jour par les MNS qui reportent ce contrôle sur la main courante de l'infirmierie prévue à cet effet.

➤ Contrôle général de l'infirmierie

Le(s) responsable(s) de site, le(s) chef(s) de bassin et les MNS contrôlent régulièrement le stock de matériel et de consommables de soins afin d'anticiper les commandes (pour que rien ne manque dans la pharmacie).

➤ Affichage obligatoire :

- Le POSS
- Le règlement intérieur
- Les diplômes des éducateurs sportifs
- L'attestation du contrat d'assurance
- Le carnet sanitaire (ARS)
- La déclaration d'ouverture d'établissement sportif + N° d'agrément
- Les FMI (fréquentations maximales instantanées)

Tous ces documents sont affichés ou en libre consultation.

- **Annexe 5 : Main courante d'infirmierie opérationnelle**

Journée de :

Cette main courante assure le suivi opérationnel du matériel de secours à personne. De la 1^{er} à la dernière vacation, cette main courante doit être remplie quel que soit le(s) usager(s) de l'établissement par chaque responsable de chaque vacation. Votre responsabilité est engagée lors de chaque vacation. Merci de la remplir avec exactitude.

<p><i>La procédure quotidienne s'effectue à la P^e vacation par toute personne formée aux lors secours. Elle s'assure que l'ensemble du matériel est opérationnel pour la journee.</i></p>		Chaîne de responsabilité, s'assurer de l'opérationnalité du lot B dès la 2 nd e vacation par contrôle des scellés																	
			6h > 7h	7h > 8h	8h > 9h	9h > 10h	10h > 11h	11h > 12h	12h > 13h	13h > 14h	14h > 15h	15h > 16h	16h > 17h	17h > 18h	18h > 19h	19h > 20h	20h > 21h	21h > 22h	
Nom :		Initiales des clubs / paragraphes des responsables	VDL																
DSA N° :			Club 1																
Lot A Infirmierie			Club 2																
Pression O2 Lot A			Club 3																
Pression O2 Lot B			Club 4																
Téléphone rouge			Club 5																
Talkies walkies																			
DASRI																			
Carnet sanitaire																			
Lot B Scellé N° :																			
Opérationnel : OUI			Manque ou défaillant : NON																

NB : en cas de sac non opérationnel, le contrôler selon le Protocole Inventaire Reconditionnement LOT B présent dans le sac et faire le réassort à l'aide du complément matériel de l'infirmierie LOT A.

G. Exercices périodiques des procédures de secours

Le(s) responsable(s) de site, le(s) chef(s) de bassin et les MNS ont en charge l'organisation d'exercices périodiques de simulation de procédure de secours, permettant l'entraînement et la mise en situation des personnels (MNS, technique, etc.) Conformément à la réglementation, des recyclages secourisme sont organisés annuellement à destination du personnel de surveillance (Formation Continue PSE2).

H. Identification des moyens de communication

1. Moyen de communication interne :

- Sifflet pour chaque MNS
- Des Talkies Walkies

2. Moyens de communication externe :

- **Téléphone rouge d'appel direct des services de secours, situé dans :**
 - L'infirmierie
- **Les secours peuvent être appelés également par le téléphone situé dans :**
 - La caisse et l'accueil
 - Le bureau de direction

3. Téléphones et numéros d'urgence :

<i>SAMU :</i>	15
<i>POMPIERS :</i>	18
<i>POLICE :</i>	17
<i>Numéro d'urgence européen :</i>	112
<i>Centre antipoison :</i>	04 72 11 69 11
<i>ASTREINTE PISCINE :</i>	06 69 12 89 84
<i>ASTREINTE PTPP :</i>	06 24 64 58 40
<i>ASTREINTE DGTB :</i>	06 19 42 40 10
<i>Responsable de pôle : Lionel DOUZET</i>	06 88 36 45 01

III. Organisation de la surveillance et de la sécurité

1. Zones de surveillance

L'organisation de la surveillance est basée sur 1 zone :

- voir le plan en annexe I.

Selon la fréquentation, la période de l'année, les jours et heures de la journée, le personnel en charge de la surveillance est **libre de se placer au meilleur endroit** pour assurer une surveillance efficace et adaptée aux différents facteurs extérieurs pouvant influencer sur sa vigilance (fréquentation, luminosité, animations, clubs, etc.).

2. Personnel de surveillance : nombre de surveillants par zone de surveillance en fonction de la fréquentation

1 Bassin

➤ *Pendant le temps d'ouverture au public (voir plan en annexe Ia) :*

Fréquentation « temps hors période estivales et vacances scolaires » :

- Zone Bassin : 1 surveillants (MNS et BNSSA)

Fréquentation « temps des petites vacances scolaires et période estivale » :

- Zone Bassin : 1 surveillants (MNS et BNSSA)

- Lors de l'accueil des scolaires du 2nd degré: 1 MNS en surveillance
- Lors de l'accueil des scolaires du 1^{er} degré :
 - ❖ 2 classes : 1 MNS en surveillance et 1 MNS en enseignement par classe
 - ❖ 1 classe : 1 MNS en surveillance et 1 MNS en enseignement

Notons que la position des postes de surveillance (chaises hautes), sera adaptée en fonction du déroulement des séances. Le MNS en surveillance doit se positionner de la façon la plus appropriée, dans le but de pouvoir intervenir le plus efficacement possible en cas de nécessité.

3. Infirmierie :





- Annexe 6 :



IV. Procédures d'intervention en cas d'accident grave

- Procédure à 1 MNS, configurations :





➤ « scolaires du 2nd degré », « Public »

<u>MNS 1</u>	<u>Enseignant</u>	<u>Agent d'accueil</u>	<u>Agent technique</u>
			
<p>Donne le signal d'intervention (3 coups de sifflet ; appel à l'évacuation ; etc.)</p>			
<ul style="list-style-type: none"> • Intervient sur la victime • Fait un 1^{er} bilan 	<ul style="list-style-type: none"> • Fait évacuer le bassin • Donne l'alerte au TW (accueil, technique) 	<ul style="list-style-type: none"> • Appel au micro pour évacuation du bassin • Stoppe les entrées au bassin 	<ul style="list-style-type: none"> • Apporte assistance à l'accueil
<ul style="list-style-type: none"> • Effectue les gestes de premiers secours 	<ul style="list-style-type: none"> • Se met à disposition du MNS 		<ul style="list-style-type: none"> • Se met à disposition des MNS si nécessaire • Facilite l'accès aux secours extérieurs

Fin de la procédure lors de la prise en charge et/ou de l'évacuation de la victime par les pompiers ou le SAMU

- Procédure à 2 MNS, configurations :






➤ « scolaires du 1^{er} degré (1 seule classe) » ; « public »

<u>MNS 1</u>	<u>MNS 2</u>	<u>Agent d'accueil</u>	<u>Agent technique</u>
			
Donne le signal d'intervention (3 coups de sifflet ; appel à l'évacuation ; etc.)			
<ul style="list-style-type: none"> • Intervient sur la victime • Fait un 1^{er} bilan 	<ul style="list-style-type: none"> • Fait évacuer le bassin • Donne l'alerte au TW (accueil, technique) 	<ul style="list-style-type: none"> • Appel au micro pour évacuation du bassin • Stoppe les entrées au bassin 	<ul style="list-style-type: none"> • Apporte assistance à l'accueil
<ul style="list-style-type: none"> • Effectue les gestes de premiers secours 	<ul style="list-style-type: none"> • Ramène le matériel O2 + DSA du poste de secours • Ramène le téléphone mobile • Appelle les secours extérieurs et transmet le bilan 		<ul style="list-style-type: none"> • Se met à disposition des MNS si nécessaire • Facilite l'accès aux secours extérieurs
	<ul style="list-style-type: none"> • Intervient sur le secourisme 		

Fin de la procédure lors de la prise en charge et/ou de l'évacuation de la victime par les pompiers ou le SAMU

Procédure à 3 MNS, configurations :

➤ « scolaires du 1^{er} degré (2 classes) » ;

<u>MNS 1</u>	<u>MNS 2</u>	<u>MNS 3</u>	<u>Agent d'accueil</u>	<u>Agent technique</u>
				
<p>Donne le signal d'intervention (3 coups de sifflet ; appel à l'évacuation ; etc.)</p>				
<ul style="list-style-type: none"> • Intervient sur la victime • Fait un 1^{er} bilan 	<ul style="list-style-type: none"> • Fait évacuer le bassin • Donne l'alerte au TW (accueil, technique) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ramène le matériel O2 + DSA du poste de secours • Ramène le téléphone mobile 	<ul style="list-style-type: none"> • Appel au micro pour évacuation de(s) bassin(s) • Stoppe les entrées au(x) bassin(s) 	<ul style="list-style-type: none"> • Apporte assistance à l'accueil
<ul style="list-style-type: none"> • Effectue les gestes de premiers secours 	<ul style="list-style-type: none"> • Intervient sur le secourisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Appelle les secours extérieurs et transmet le bilan 		<ul style="list-style-type: none"> • Se met à disposition des MNS si nécessaire
		<ul style="list-style-type: none"> • Intervient sur le secourisme 		<ul style="list-style-type: none"> • Facilite l'accès aux secours extérieurs

Fin de la procédure lors de la prise en charge et/ou de l'évacuation de la victime par les pompiers ou le SAMU

